

Le prélèvement automatique, c'est **tellement plus pratique !**

Je m'engage sur la durée et je finance mon église par prélèvement automatique : j'autorise l'établissement teneur de mon compte (à préciser ci-dessous) à prélever le 10 du mois, si ma situation le permet* :

Chaque mois **Chaque trimestre**

..... (à ma convenance)

5 € **10 €** **30 €**

Titulaire du compte :

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Nom et adresse de l'établissement teneur :

Merci de joindre un relevé d'identité bancaire

Nom et adresse du créancier

ADP / N° ICS : FR 28222408361

Date et signature :

*Je reste libre de modifier ou de suspendre mon soutien sur simple demande à :

Denier de l'Eglise – Evêché de Pontoise – 16 chemin de la Pelouse - 95300 Pontoise ou par mail : dons@catholique95.fr

En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 jan. 1978, en vous adressant au siège de l'association, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.



LA NOUVELLE ÉGLISE ST-JOSEPH DE MONTIGNY, C'EST UN BON SIGNE POUR TOUTE LA VILLE !
TOUS LES PAROISSIENS PARTICIPENT FINANCIÈREMENT À SA CONSTRUCTION : ÇA AUSSI, C'EST UN BON SIGNE !



La nouvelle église de Montigny au cœur de la ville :

C'est bon signe !



LA NOUVELLE ÉGLISE SAINT-JOSEPH DE MONTIGNY, C'EST BIEN PLUS QU'UN BEL ÉDIFICE : C'EST UN ESPACE POUR LA PRIÈRE ET LA CÉLÉBRATION. C'EST AUSSI UN ESPACE DE JOIE, DE PARTAGE, DE PAIX, DE RENCONTRE...
C'EST UN BON SIGNE POUR TOUTE LA VILLE !



Faites un signe: faites un don.
Remplissez le bon de souscription à l'intérieur ou rendez-vous sur www.catholique95.fr/montigny

> L'appel de notre évêque

Chers amis,

Le Concile Vatican II nous a donné une belle « définition » de l'Église : elle est, dans le Christ, « le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain. » Et chaque église qui s'élève dans nos quartiers manifeste cette union intime à Dieu et l'unité de la communauté humaine. **Ainsi, la construction de la nouvelle église Saint-Joseph de Montigny est-elle un bon signe pour tous. Un très bon signe !**

Cette future église sera sur l'emplacement de l'actuelle chapelle, où une communauté pleine de vitalité existe déjà. Depuis des années, des personnes originaires de nombreux pays y célèbrent le Christ Ressuscité dans la joie et la fraternité. **Cette foi chaleureuse doit pouvoir continuer. La nouvelle église Saint-Joseph le permettra.** Elle sera belle, plus pratique et plus confortable. Les enfants, par exemple, auront de vraies salles modulables pour le catéchisme.

Le coût de la construction est très important⁽¹⁾ compte tenu des faibles ressources de notre diocèse. Mais cette décision était nécessaire : je la considère comme un véritable acte d'espérance ! **Et je suis confiant dans la générosité de chacun pour participer, à sa mesure, au financement de la nouvelle église Saint-Joseph de Montigny.** Grâce à vous, elle sera bien plus qu'un bel édifice. Elle sera un espace de prière, de célébration, de joie, de partage, de paix, de rencontre...

Soyez bénis, vous et vos proches.



+ Stanislas Lalanne
Evêque de Pontoise

SIGNE PARTICULIER



Je finance mon église!

Bon de souscription à remplir et à renvoyer à :
Evêché de Pontoise - « Eglise Saint-Joseph de Montigny »

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Je m'engage sur la durée et je finance mon église par prélèvement automatique (voir au verso)

Je finance mon église par un don de :

..... (à ma convenance)

20 € 50 € 150 € 300 €

J'adresse mon chèque libellé à l'ordre de :

« ADP – Eglise de Montigny »

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

Déduction fiscale

Si vous êtes imposable, joignez à votre prochaine déclaration de revenus le reçu fiscal que nous vous enverrons : 66% du montant de votre contribution seront déduits de votre impôt dans la limite de 20% de vos revenus imposables.

Exemple de don : Un don de 100€ ne vous coûte que 34€ après déduction fiscale, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

(1) : Le diocèse participe à hauteur de 70%, les « Chantiers du Cardinal » : 10%, la paroisse : 15% (dont 10% de produits de vente de bien immobilier). Reste ainsi 5% (150 000€) à financer par cette souscription.

